CPS/FFA/Gest. res. côt./Doc. réf. 29
26 juin 1995

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

SEMINAIRE FFA/CCPS SUR LA GESTION DES RESSOURCES COTIERES DU PACIFIQUE SUD
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 26 juin - 7 juillet 1995)

ETUDE DE LA REPARTITION ET DE L'ABONDANCE APPARENTE DES CREVETTES REPRODUCTRICES DE L'ESPECE *PENAEUS MERGUIENSIS* ET *P. MONODON* DANS LE GOLFE DE PAPOUASIE PENDANT LA PERIODE DE FERMETURE DE 1995 (1ER FEVRIER AU 15 MARS)

Document présenté par
Christopher R. Evans, Ludwig Kumoru, Kepa Kumilgo, Barre Kare, Mishak Tatamasi et Lester Baule.
Ministère des pêches et des ressources marines,
P.O. Box 165, Konedobu, NCD, Papouasie -Nouvelle -Guinée

RÉSUMÉ

Pendant la période s'étendant du 1er février au 15 mars 1995, les crevettes reproductrices de l'espèce *Penaeus merguiensis* (taille correspondant à 51 à 60 et 41 à 50 crevettes par livre[1]) semblent avoir été les plus abondantes dans les zones de pêche à l'est du cap Blackwood (6,15 kg de queues par heure de pêche au chalut), et représentent 62,8% du total des prises. Les prises par unités d'effort (PUE) de crevettes de taille 51 et 41, réalisées dans la zone de pêche de la rivière Purari se situent au second rang avec un rendement de 4,68 kg par heure de pêche au chalut et ont représenté un pourcentage equivalent du total des prises (62,1 %). La zone de pêche des rivières Fly et Bamu arrive en troisième position en terme de PUE de crevettes de tailles 52 et 41 (4,32 kg par heure de pêche au chalut), ce qui ne correspond cependant qu'à 32,8% du total des prises. La zone de la rivière Taurama et à l'ouest du cap Blackwood vient en quatrième position avec des crevettes reproductrices (tailles 51 et 41), avec 4,31 kg par heure de pêche au chalut; elles représentent un fort pourcentage du total des prises (71,9%). La zone de la baie de Kerema est cinquième avec un taux de PUE de 2,44 kg par heure de pêche au chalut, correspondant à 66,2% du total des prises. La profondeur moyenne de pêche dans la zone située à l'est du cap Blackwood était de 20,6 m (écart-type de 2,3 m) et de 9,7 m à la rivière Purari (écart -type de 1,9 m). Dans les zones des rivières Fly et Bamu, à l'ouest du cap Blackwood et de la baie de Kerema, la profondeur moyenne de pêche était respectivement de 13,3 m (écart-type de 3 m), 23 m (écart-type de 4,3 m) et 16,3 m (écart-type de 1,6 m) . Les crevettes reproductrices de l'espèce *P. merguiensis* (tailles 51 et 41) étaients pêchées en quantité industrielle entre 15 et 18 miles (24 à 29 Km) au large des côtes, dans la zone à l'est du cap Blackwood et entre 20 et 33 miles (16 à 53 km) au large des côtes, dans la zone à l'ouest de ce cap . Les observations indiquent que la période de fermeture de 1995 a été bien

[1] 1 livre = 454g.

397/95

VOL II/ 17

choisie, car elle coïncidait avec la répartition spatio-temporelle des crevettes de l'espèce *P. merguiensis* dans la zone de pêche. La distance relativement importante du littoral à laquelle les crevettes reproductrices ont été pêchées indique que le périmetre de gestion des crevettes du golfe de Papouasie devrait être modifié de façon à inclure ces zones de haute mer. Il est recommandé de choisir comme nouvelle limite sud de la zone de gestion une ligne allant de l'île de Parama au cap Suckling et d'interdire la pêche dans une zone comprenant les zones de pêche du cap Blackwood, de Purari, d'Orokolo, de Kerema West et de la baie de Kerema, du 1er janvier au 15 avril, pour la gestion de la ressource en crevettes du golfe de Papouasie en 1996.